

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation

23 Août 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 5 septembre à 18h30,
le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à Acy-le-Bas sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
84	50	50

**Création d'un poste
d'adjoint Technique**

n° 41

PRESENTS

Mesdames GAUTIER, DRIVIERE, HOCHÉ était représentée par M RIGOLET, ROBACHE, POTTIER, DELVAL

Messieurs MATHAUT, DE RE, PERUT, MOYON, MONTARON, BEZIN, HERTAULT, GUYOT, LEMAIGRE, TEMPLIER, SOSSON, LEFEVRE, BARBILLON, CHABROL, NELATON, LETRILLART, BUCHET, JULVE, CARON suppléant de Mme JULVE), WOKAN, SAUMONT, POURTEYRON était représenté par Mme DESTRI, BOUDRAA, BRUNET, MAURICE, VILLEVOYE, REYT, LEBLOND, DAVIN, DE REKENEIRE, VIAUX (suppléant de M DE REKENEIRE), DUVIVIER, ROSSE, REBEROT était représenté par M GUERIN, LEROUX Christian était représenté par M ROCHARD, LEROUX Tristan, TROMBETTA, TASSIN, PUCHE, TOURNEVILLE, BATTEFORT, BOMBART, DROUX, COCHEFERT, RUELLE, LANSOY.

Secrétaire de séance : Mme DRIVIERE Frédérique

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Syndical, compte-tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois adopté le 13 mars 2019,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant néanmoins l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint technique non titulaire en raison d'un accroissement temporaire d'activité.

Le Président propose à l'assemblée,

- **La création d'1 emploi** d'Adjoint Technique, relevant de la catégorie C, à raison de 35 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Syndical le 13 mars 2019 ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter, à l'unanimité, la création du poste proposé.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de ce jour :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<u>Secteur Administratif</u>				
Rédacteur	B	1	1	0
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	4	4	3
Adjoint Administratif	C	4	4	1
<u>Secteur Technique :</u>				
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
Adjoint Technique	C	6	5	1
TOTAL		17	16	05

Agents non titulaires	Catégories	Effectifs	Secteur	Rémunération	Motif du contrat
Ingénieur	A	1	Management		Article 3-3
Ingénieur	A	NP	Technique		
Adjoint Technique Territorial	C	2	Technique		Article 3-1 Accroissement temporaire d'activité
TOTAL		4			

TOTAL GENERAL	21
----------------------	-----------

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

POUR COPIE CONFORME
Le Président
D. MAURICE

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture le
Et publication ou notification le

RECU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
16 OCT. 2019

S.E.S.V.
SYNDICAT DES EAUX
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES
Tel. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62
Email : sesv@orange.fr